

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2015

Présents : MM. Didier CALVET, Denis BELARD, Elisabeth ROUGE, Fabienne VIGNES, Michel COLAY, Claude FOLTRAN, Daniel JEAN, Fabienne JEAN, Sophie MARTY.

Excusés : MM. Martine LAFON, Quentin MICHELON.

Le compte rendu de la séance du conseil du 9 Juillet 2015 est adopté à l'unanimité.

Passage à l'ordre du jour

- 1) **Prescription PLU** : la révision du PLU devra être achevée en 2017. Elle est obligatoire pour mise en compatibilité avec le SCOT de la Vallée de l'Ariège dont l'approbation est intervenue le 20 Mai 2015.

Il s'agit de répondre aux objectifs prioritaires suivants :

- Maîtriser le développement et recentrer l'urbanisation
- Préserver l'activité agricole
- Améliorer le cadre de vie des habitants en aménageant le centre-bourg et en créant des cheminements sécurisés au sein du village
- Préserver l'environnement de la commune : haies, bosquets, bocages, zones humides.

Il conviendra donc :

- de soumettre à la concertation de la population, des associations locales et autres personnes morales, l'élaboration du PLU par présentation en réunion publique au stade du PADD ;
- de demander que les services de la DDT soient mis gratuitement à disposition de la commune pour assurer la conduite de l'élaboration du PLU, ceci conformément à l'article L121-7 du Code de l'Urbanisme ;
- de solliciter l'Etat conformément au décret 83-112 afin qu'une dotation soit allouée à la commune pour frais d'étude ;
- de donner tous pouvoirs au Maire pour le choix de l'organisme d'élaboration du PLU, pour la signature de tout contrat de convention de prestation de service nécessaire à l'élaboration du PLU.

Il va de soi que la Loi "Grenelle" sera prise en compte, que tout sera supervisé par l'Etat, et que des réunions publiques auront lieu.

- 2) **Schéma de mutualisation de la Communauté de communes du Pays de Foix** :

Ce schéma de mutualisation des services, conduit par la Communauté de communes est rendu obligatoire par la loi.

Ce schéma est mis en œuvre dans le cadre des équilibres budgétaires.

A ce jour l'on peut constater, par exemple, un déficit de personnel de personnel de cadre B qui pourrait être compensé par du personnel communal existant. Une réflexion s'engage sur cette mutualisation qui, au niveau des compétences, en prospective, devrait prendre en compte la possible création de la Communauté d'agglomération.

3) **Document Unique :**

Un point est fait par l' élu chargé du dossier, M. Denis BELARD. Il s'agit de la mise en œuvre programmatique du suivi des risques professionnels des employés communaux et des obligations de l'employeur en termes de formation et de contrôle des attitudes et pratiques professionnelles préventives.

L'achat d'EPI (bottes, casques...) a été réalisé. Evocation des produits phytosanitaires et des attitudes de respect de l'environnement dans le choix des produits de remplacement utilisés sur la commune ; la libération d'espace pour les personnels côté atelier est envisagée.

4) **PAVE :**

Il s'agit du Plan d'Accessibilité Voies et Equipements.

Une réflexion doit s'engager sur la création d'un parcours ou cheminement au sein du village adapté pour tous, des zones pour piétons en quelque sorte. Tout ceci pourra être inclus dans le PLU.

5) **Questions diverses :**

- Eclairage public : une économie avait été évoquée avec plusieurs options possibles. Horloges, suppression de plusieurs points lumineux... M. Claude FOLTRAN rapporte les tarifs SDCEA des diverses opérations. Une discussion s'instaure ; la réflexion sera poursuivie en incluant la possibilité de remplacement des anciens éclairages par des terminaux Led.
- Association des Maires de France : elle propose la journée contre la baisse des dotations aux communes le 19 Septembre 2015. Le Conseil Municipal pense qu'une mobilisation à une échelle plus importante aurait un impact plus conséquent.
- Réfugiés : Lettre du Ministre M. CAZENEUVE sur le sujet et l'accueil. La commune ne dispose pas de locaux vacants et par conséquent tout relève de l'initiative privée.
- Dossier SIVE : Pour information, M. le Maire remet aux conseillers les différents courriers échangés concernant le SIVE.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, fin de la séance de ce jour à 20h19.

Le Maire,

Le Secrétaire ,